

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

Le 4 septembre 2024
Par vidéoconférence « Teams »

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

La présidente du Comité déclare la séance ouverte à 16 h 30 et procède à l'appel nominal.

Sont présents :

Titre	Nom
Membres du Comité	
Conseillère scolaire	Michelle Mailloux, présidente
Services de counselling Hearst-Kapuskasing - Smooth Rock Falls	Simon Dubosq
Consortium pour les élèves du nord de l'Ontario	Myriam Génier
Service à la famille et à l'enfance du Nord-Est de l'Ontario	Lauren Smith
Membres représentant les parents	Geneviève Bureau Paul Doyon
Personnes ressources	
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier	Jérémie Lepage
Agente de supervision	Angèle Rivard
Directrice des Services à l'élève	Dinah Charland
Secrétaire de séance	Mélisane Meunier

Sont absents :

Conseiller scolaire	Langis H. Dion
Association canadienne pour la santé mentale Cochrane-Timiskaming	Kelsey Charbonneau
Centre de ressources Cochrane Temiskaming	Lisa Drobny, vice-présidente

2. PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

La présidente récite la prière d'ouverture. Elle nous demande ensuite de réfléchir au territoire sur lequel nous nous retrouvons.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RECOMMANDATION 01 (interne)

Proposée par : G. Bureau

Appuyée par : S. Dubosq

QUE soit adopté tel que présenté l'ordre du jour de la séance du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du CSCDGR du 4 septembre 2024.

Adoptée

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflits d'intérêts de la part d'un membre du Comité n'est soulevée.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 5 juin 2024

RECOMMANDATION 02 (interne)

Proposée par : M. Génier

Appuyée par : S. Dubosq

QUE soit adopté tel que présenté le procès-verbal de la séance du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du CSCDGR du 5 juin 2024.

Adoptée

6. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

6.1 Réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 5 juin 2024

Aucune question n'est soulevée sur le procès-verbal.

7. ÉTUDE DES POLITIQUES

7.1 Points de recommandation

Sans objet

7.2 Points de consultation

Sans objet

8. COMMUNICATION ET APPUI

8.1 Mise à jour de la terminologie pour les Services à l'élève

La Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves modifie les définitions en éducation spécialisée. Les termes « **élève en difficulté** » et autres ont été remplacés par :

- **Élève ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée**
- **Programme d'éducation spécialisée** : Programme personnalisé pour l'élève
- **Services en éducation spécialisée** : Ressources pour soutenir l'élève

Le CSCDGR appliquera ces changements immédiatement. De plus, à partir du 1^{er} juillet 2023, les **TES ACA** deviennent **techniciens/techniciennes en autisme et comportement**, et le/la spécialiste en ACA devient **consultant/consultante en autisme et comportement**.

8.2 Mises à jour en orthophonie

Le CÉNO, en partenariat avec le CSCDGR, a embauché Émilie Godin comme orthophoniste pour remplacer Dominique Leroux-Mason, en congé de maternité pour l'année scolaire 2024-2025. Mme Godin desservira les écoles de la région sud à partir du 19 août 2024. Son bureau sera à l'École secondaire catholique l'Envolée du Nord à Kirkland Lake.

De plus, la réglementation en Ontario sur les titres professionnels des orthophonistes a récemment été modifiée. Le titre « d'aide-orthophoniste » devra être remplacé par « aide en orthophonie » ou « assistant/assistante en orthophonie ».

Après consultation avec les orthophonistes et d'autres conseils francophones, nous avons opté pour le terme « **assistant/assistante en orthophonie** » pour remplacer le titre « d'aide-orthophoniste » afin de mieux harmoniser nos pratiques.

8.3 Somme liée à l'incidence spéciale (SIS)

Le ministère de l'Éducation a révisé le processus de collecte de données dans le cadre de l'examen de modernisation de la Somme liée à l'incidence spéciale (SIS), visant à soutenir les élèves ayant de très grands besoins en matière d'éducation. Ces élèves présentent des difficultés complexes et persistantes dans plusieurs domaines interdépendants (*communicationnel, intellectuel, socioémotionnel et autorégulation, entre autres*), nécessitant des ressources et soutiens intensifs.

Afin de soutenir l'examen de la Somme liée à l'incidence spéciale (SIS), le Conseil doit recueillir et déclarer des données détaillées sur les élèves ayant des besoins complexes, incluant des informations tels le nom et le numéro du conseil scolaire, le numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO), ainsi que les prénoms, noms et dates de naissance des élèves, à la date du dernier jour d'école en juin 2024.

Pour garantir la sécurité et la confidentialité des données, le Ministère a mis en place un gabarit Excel pour la saisie des informations qui devront être soumises avant le 30 septembre 2024. Ces données permettront de guider la modernisation de la SIS, sans toutefois être directement liées à un financement.

8.4 Subvention « Soutien aux élèves ayant des handicaps »

Le ministère de l'Éducation a approuvé, pour la troisième année consécutive, notre projet visant à soutenir les élèves ayant un handicap. Un financement de 215 180 \$ a été alloué pour l'année en cours, représentant une augmentation de 112 165 \$ par rapport à l'année précédente. Cette augmentation permettra d'élargir nos cohortes et de renforcer la formation et le coaching, notamment en ce qui concerne le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et les troubles d'apprentissage.

Ce financement reflète la confiance renouvelée du Ministère dans notre capacité à répondre aux besoins spécifiques des élèves et à soutenir leur réussite éducative.

8.5 Plan annuel de travail

Le plan de travail annuel du CCED mis à jour est reçu.

RECOMMANDATION 03 (interne)

Proposée par : M. Génier

Appuyée par : G. Bureau

QUE soient reçus les points d'information sous l'article « Communication et appui » tels que présentés au Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du CSCDGR du 4 septembre 2024.

Adoptée

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION 04 (interne)

Proposée par : S. Dubosq

Appuyée par : M. Génier

QUE la séance du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du CSCDGR du 4 septembre 2024 soit levée à 16 h 50.

Adoptée